

M. GRIESMAR :

Si je peux me le permettre, vous avez des produits aujourd'hui qui sont (entre guillemets) « certifiés » R.T. 2012. Vous savez que si le client a déposé un permis de construire après le 1^{er} janvier 2013, il a l'obligation de respect de la R.T. 2012, vous savez que déjà vous avez toute une gamme de vitrages, enfin d'aluminium, que vous ne pouvez pas poser parce que ce sont des éléments qui ne sont pas conformes.